

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 25 juillet, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

❖ **DATE DE CONVOCATION** : 18/07/2023

Etaient présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, RESSES Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique

❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, DELCROS Alain.

❖ **Procurations** :

❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

Remise gracieuse du loyer du mois de juillet suite a un important dégâts des eaux.

Le Maire expose à l'assemblée :

À la suite des orages violents du mois de juin, il y a eu un important dégâts des eaux dans le logement loué par la commune au-dessus de l'ancienne école. Les locataires ont du se reloger quelques temps.

Dans ses conditions, le locataire ne jouit pas correctement de son appartement.

A titre d'indemnisation, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accorder au locataire une remise gracieuse correspondant au loyer + charges du mois de juillet, soit la somme de 499.57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver la remise gracieuse correspondant au loyer + charges du mois de juillet, soit la somme de 499.57 €

La délibération est adoptée par :

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

, la proposition ci-dessus.

Marc GASTAL,
Le Maire,

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du
Le Maire,